



**Fédération des Organisations Autochtones de
Guyane – F.O.A.G**



Conférence des Acteurs Français sur les Forêts Tropicales :

Forêt Tropicales : Point d'étape et nouveaux défis.

Quelles orientations pour les acteurs français ?

**11 et 12 janvier 2012
Paris, France**



**Fédération des Organisations Autochtones de
Guyane – F.O.A.G**



Question d'échelle : Gouverner les Territoires Forestiers et gouverner les biens publics mondiaux

Rôle des Peuples Autochtones dans la gestion ancestrale des Forêts en Guyane Française.



Fédération des Organisations Autochtones de Guyane – F.O.A.G





Fédération des Organisations Autochtones de Guyane – F.O.A.G



**Il subsiste six nationalités autochtones en Guyane :
LOKONO, WAYAMPI, TEKO, PAHIKWENEH, WAYANA et
KALINA**

**Répartie en trois grandes familles linguistiques :
Arawack, Tupi-guarani, Caraïbe**

**Une population totale de 8 % de celle de la Guyane et
vivant par groupe sur l'ensemble du territoire.**

**Les territoires des peuples autochtones dépassent les
frontières étatiques.**



Fédération des **O**rganisations **A**utochtones de **G**uyane – **F.O.A.G**



Les peuples autochtones ont toujours géré leur espace de vie de génération en génération.

Le décret foncier de 87 a permis aux peuples autochtones de bénéficier des reconnaissances de leurs zones de droits d'usages.

C'est ainsi que plusieurs communautés amérindiennes ont bénéficiés de cette reconnaissance.

Cette reconnaissance était basée sur l'acceptation de leur espace de vie et d'activité soit de chasse ou de subsistance sur les communes où ils ont toujours vécu.





Fédération des Organisations Autochtones de Guyane – F.O.A.G



Le dernier congrès de la FOAG a mis en évidence des situations de non reconnaissance des zones de droits d'usages.

Actuellement, ces demandes sont encore en attente :

N° Communauté	Date demande	Superficie	Commune
1 Kali'na	11/03/92	17.500 ha	Mana
2 Palikurs	19/08/92	3.000 ha	Régina
4. Kali'na	01/12/93	82.000 ha	Iracoubo
5. Arawak	04/07/95	5.425 ha	Mana
6. Wayana Juillet 96 (oral)		100.000 ha	Maripasoula-
7. Palikurs	27/07/94	1.400 ha	Saint-Georges





Fédération des Organisations Autochtones de Guyane – F.O.A.G



Les directives ont été énoncés ainsi :

- 1. D'appliquer les dispositifs du décret de 1987 relatif à la constatation des ZDU, concessions et cessions aux peuples autochtones de Guyane.**
- 2. D'inclure au sein de la commission d'attribution le conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge.**
- 3. Nous, nous engageons à réaliser urgemment un atelier juridique parrainé par la fédération Lokono de Matoury inhérent aux impacts de la fiscalité dans le cadre de l'application du décret de 1987, ainsi que les problématiques de prescription ou de la situation de communautés établis sur des terres déjà en propriété.**
- 4. D'examiner et valider les nouvelles demandes, ainsi que les demandes d'extension des ZDU formulés par les peuples autochtones de Guyane.**





Fédération des Organisations Autochtones de Guyane – F.O.A.G



Résolution spécifique N°1

DROITS TERRITORIAUX ET LES ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES

1. De lancer un appel au dialogue constructif entre les autorité coutumières, les organisations, les municipalité et l'état sur la situation des terres , dont les demandes ont été formulés depuis au moins à partir des années 1992/1995 et portant sur les zones de subsistance , de concessions et de cessions prévus par le code du domaine de l'état :





Fédération des Organisations Autochtones de Guyane – F.O.A.G



1. D'appliquer les dispositifs du décret de 1987 relatif à la constatation des ZDU, concessions et cessions aux peuples autochtones de Guyane.
2. D'inclure au sein de la commission d'attribution le conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge.
3. Nous, nous engageons à réaliser urgemment un atelier juridique parrainé par la fédération Lokono de Matoury inhérent aux impacts de la fiscalité dans le cadre de l'application du décret de 1987, ainsi que les problématiques de prescription ou de la situation de communautés établis sur des terres déjà en propriété.
4. D'examiner et valider les nouvelles demandes, ainsi que les demandes d'extension des ZDU formulés par les peuples autochtones de Guyane





Fédération des **O**rganisations **A**utochtones de **G**uyane – **F.O.A.G**



5. Notamment la demande de la collectivité Pahikweneh (Espérance-Gabaret-Trois Palétuviers) et portant sur une superficie minimum de 20 000 hectares comme zone de droits traditionnels sur la commune de St Georges de l'Oyapock et sur la commune de Ouanary.





Fédération des Organisations Autochtones de Guyane – F.O.A.G



6. La communauté à travers l'autorité coutumière doit formuler par une procédure appropriée le mandatement à un organe (association ou société) permettant l'application du décret du, 06 avril 1987 du code du domaine de l'état applicable en Guyane.

7. Nous exigeons une reconnaissance juridique des autorités coutumières qui sont garant de l'intégrité, d'usage sur les terres et les ressources naturelles.

8. Nous exigeons de l'état de cesser immédiatement ses manoeuvres visant à renforcer les associations foncières qui ne respectent pas les normes et les compétences des autorités coutumières, notamment dans le cas du village de Balaté, sur la commune de St Laurent du Maroni.





Fédération des **O**rganisations **A**utochtones de Guyane – **F.O.A.G**



La gestion territoriale et des ressources a été effectuée de manière traditionnelle de générations en générations. Notre base de vie et d'existence en est liée. La non reconnaissance de nos pratiques et de notre formes d'existence met en péril notre survie.

Les différents mécanismes internationaux en faveur des peuples autochtones ne sont pas appliqués en Guyane française. La convention sur la diversité biologique, signée par la France, ne peut pas être appliquée malgré l'adoption de la LOM de 2000 et de son article 33 qui intègre totalement l'article 8j de la CBD.

Ce ne sont que quelques exemples de la non applicabilités.





**Fédération des Organisations Autochtones de
Guyane – F.O.A.G**



**Merci Beaucoup
Ko'i Bole Gase
Thank you
Gracias**

